

Limitation des risques de propagation du Covid-19

La France est au stade 2 du plan de prévention et de gestion de la crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 (coronavirus). Afin de limiter les risques de propagation de l'épidémie, il est important de suivre certaines mesures d'hygiène et de vous signaler auprès du service sanitaire dès que vous présentez des symptômes.

■ Quelles sont les mesures d'hygiène à respecter pour limiter la propagation du coronavirus ?

Afin de vous protéger et de protéger les autres, il est indispensable de :

- vous laver les mains régulièrement,
- tousser et éternuer dans votre coude,
- éviter les contacts physiques (poignées de main, embrassades...),
- éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche,
- utiliser des essuie-mains et mouchoirs à usage unique,
- nettoyer les équipements de salle de sport après chaque utilisation,
- nettoyer régulièrement les douches.

■ Que faire si vous développez des symptômes proches de ceux du coronavirus ?

Les principaux symptômes associés au coronavirus sont la fièvre, la fatigue, une respiration difficile et une toux sèche. Si vous présentez ces symptômes ou que vous avez été en contact avec une personne potentiellement exposée, vous devez demander un rendez-vous avec un membre de l'unité sanitaire ou du personnel.

■ Que se passe-t-il en cas de doute ou de contamination ?

En cas de suspicion de contamination ou de diagnostic avéré, des mesures spécifiques seront mises en œuvre, en lien avec l'unité sanitaire, afin de confiner la personne concernée et d'éviter la propagation en détention.

Cette situation est l'affaire de tous, il convient d'être particulièrement mobilisé et vigilant au quotidien.

Vous serez informé selon l'évolution de la situation au niveau national et local.